

GRESSE INFO

... Gresse-En-Vercors 2017-2018



Gresse Info
n.36 Decembre 2017

GRESSE INFO N°36 - www.gresse-en-vercors.fr

Directeur de la publication : Alain Rougale, Maire - Mise en page : Emma Poulat

Mairie - Place du Dr Cuynat 38650 GRESSE EN VERCORS - INPS - Ne pas jeter sur la voie publique





Bien chères Gressoises et chers Gressois,

Nous voici déjà à la fin de l'année 2017, cette année fut difficile par l'importance des sujets traités tels que la reprise de la gestion de l'Odyssée Verte, la poursuite du dossier complexe du réseau d'assainissement, l'équipement d'une nouvelle dameuse aux remontées mécaniques, les assises du télésiège ont été refait à neuf... ; le tout dans un environnement financier en contraction. Les baisses cumulées des dotations de l'Etat sont des faits manifestes de l'ignorance des décisionnaires des réalités de la ruralité montagnarde.

Notre capacité d'investissement est largement amputée par l'impérieuse obligation de la réhabilitation de notre réseau d'assainissement. Le travail réalisé, avec constance, de traques des dépenses, la renégociation de tous les contrats, la mise en concurrence systématique des fournisseurs nous a permis des économies substantielles sur le fonctionnement quotidien de notre commune : contrat des photocopieurs, contrats d'assurances,...

Mais ce travail qui permet de compenser partiellement l'austérité imposée a une limite ; une fois l'économie faite elle n'est plus réalisable alors que les contraintes financières, normatives ou législatives, qui occasionnent des coûts, s'accumulent. Les emplois aidés étaient adaptés à la saisonnalité de nos activités et nous permettaient d'offrir un emploi qualifiant. Leur disparition brutale n'est qu'une contrainte de plus... nous n'en manquons pas !

Cependant nous poursuivons notre mission dans un tunnel dont nous ne voyons pas l'issue car « *il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer.* » (Guillaume 1er d'Orange Nassau)

Nous continuerons à soutenir la vie communale en priorité, par exemple les Mistouflets et les associations en général, notre tourisme estival et hivernal dont les retombées profite au Trièves, sans qu'il en ait la charge.

Je remercie le département :

- pour son soutien indéfectible dans le dossier de la STEP,
- dans nos actions touristiques par le CPAI,

Avec lui, la communication est facile.

Merci aux présidentes et présidents des associations communales qui contribuent à l'équilibre général grâce à une gestion rigoureuse. Merci à tous les bénévoles qui consacrent temps et compétences à la vie locale.

A toutes et tous, je souhaite les plus agréables moments festifs pour cette fin d'année. J'exprime des vœux pour une année 2018 stable où tous nous trouverons un moment et un espace de réalisation.

Bonne année 2018 à vous tous chers lecteurs et lectrices.

Bien sincèrement, votre,
Alain Rougale
Maire de Gresse en Vercors

🌲 ETAT CIVIL 🌲

Mariages a Gresse-en-Vercors :

Sylvie COQUET et Luc FELDMANN le 23 septembre 2017.

Katia CLAPIER et Franck BORREL le 2 décembre 2017.

Décès :

Mme MAUREL Simone veuve GAVAUDAN décédée le 14 mai 2017 à La Tronche.

Mr CECCATO Laurent décédé le 1er août 2017 à Gresse-en-Vercors.

Mr NOUEN Yves décédé le 31 août 2017 à Grenoble.

Mr ENGELMANN François décédé le 18 octobre 2017 à La Tronche.

🌲 LISTES ÉLECTORALES 🌲

Inscription

Pour les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur les listes électorales de la commune de GRESSE-EN-VERCORS et qui souhaiteraient y voter à partir du 1er janvier 2018, vous devez faire la démarche en mairie **avant le 31 décembre 2017**.

Pour se faire inscrire, toute personne jouissant de ses droits civiques, de nationalité française ou citoyenne d'un état de l'union européenne peut se présenter en mairie, service des élections, **munie d'une pièce d'identité en cours de validité** et d'un **justificatif de domicile de moins de trois mois** (facture d'eau, d'électricité, de téléphonie ...).

ATTENTION : aucune inscription ne sera possible le dimanche 31 décembre 2017.

Une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales aura lieu en Mairie de GRESSE-EN-VERCORS le **Samedi 30 décembre 2017 de 10h00 à 12h00**

🌲 PLAN LOCAL D'URBANISME 🌲

Suite aux modifications du règlement écrit du PLU celui-ci est consultable en mairie. Un nouvel arrêté sera pris selon les formes lors d'un prochain conseil municipal.



STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

LA SUITE DU FEUILLETON DE LA REHABILITATION DE LA STATION D'ÉPURATION (DITE STEP)

Nous vous avons déjà informé de l'évolution de ce délicat dossier qui nous mobilise fortement au sein du conseil municipal.

Il faut rappeler que notre commune de **397 habitants en 2016** mais de **1210 H en population DGF** (c'est-à-dire population + résidences secondaires), se situe au début du bassin versant de la Gresse. A ce titre elle subit des exigences particulières en matière de risque de pollution. Il faut noter aussi un étiage très marqué de la Gresse et une fréquentation touristique qui accentue les écarts de consommation et de pollution dans l'année.

A la suite de 2 PV dressés par l'ONEMA (organisme d'état qui est en fait la police de l'eau) de constat de pollution en septembre 2012 et mars 2013, le Préfet prend un arrêté le 28 mai 2014 mettant la commune de Gresse en demeure de procéder aux **travaux de mise en conformité** de notre assainissement avec saisine du Procureur de la République.

Aussitôt Monsieur le Maire charge la Société Alp'Etude de la réalisation d'un projet permettant la réhabilitation de notre système d'assainissement. Tout en étant dans le calendrier imposé, la tâche n'est pas aisée et dure jusqu'au 20 janvier 2016 date à laquelle le cabinet Alp'Etude présente un avant-projet à la DDT, l'agence de l'eau, le Département et le Procureur de la République. Le coût annoncé pour une STEP à 3500 équivalents habitants s'établit à **la somme de 3.583.440 € TTC...**

Notre commune est bien dans l'incapacité de supporter une telle dépense qui mettrait en danger immédiat sa situation financière. Aussi devant une telle difficulté, une audience est demandée auprès de Monsieur le Préfet en présence de Mr Lapouze, secrétaire général, de Mme Puissat, alors vice-présidente du conseil départemental et des élus de la commune, pour exposer la difficulté du dossier et des conséquences financières catastrophiques pour la commune. Le surdimensionnement possible du projet est alors évoqué ainsi que la possibilité de réétudier le dossier à la baisse.

Il est à relever que les financeurs : Etat, Agence de l'eau, Département se sont engagés (dans des proportions non habituelles) à **subventionner à hauteur de 80 % du projet**. Reste pour la commune à assurer les 20 % restant. C'est ainsi qu'après de multiples contacts avec les banques, un emprunt de 597240 € est contracté pour couvrir lesdits 20% ainsi qu'un prêt relais de 555.000 € pour couvrir l'avance de TVA.

Poursuivant le réexamen du dossier, un nouveau projet voit le jour en juin 2016 avec le chemisage des réseaux d'assainissement, la mise en séparatif des eaux pluviales et des eaux usées dans le village ainsi que la réhabilitation de la STEP pour un équivalent cette fois à 2500 équivalents habitants. Un nouvel arrêté préfectoral du 30 août 2016 vient entériner ce projet. Cependant un blocage s'opère en septembre 2016 en raison de l'absence de confirmations officielles de subvention de la part de certains financeurs et de l'absence d'autorisations de commencer les travaux ; ceci en conformité avec l'obligation faite par Mr LAPOUZE de ne pas commencer les travaux tant que le plan de financement n'est pas arrêté.

Pour évident que cela soit, il n'empêche que les accords ne tombent qu'en mars 2017. Le plan de financement est enfin arrêté. Les contrats de prêts sont signés et la commune engage la procédure d'appel d'offres.

C'est ainsi que :

. Juin 2017 chantier lancé du Pont de la Daraze (accès à la STEP). Montant 73.000 € TTC

. Septembre 2017 : lancement du lot 3 mise en séparatif du réseau du Bourg. Montant 210.000 € TTC

. 23 Novembre 2017 : Vote du conseil municipal attribuant la réhabilitation du lot 2 : Réhabilitation de la STEP au prix de 2.140.000 € TTC.

Aujourd'hui les chantiers sont lancés mais comme le calme ne semble pas faire partie de ce dossier, nous recevons le 16 octobre dernier de la DDT, une lettre nous demandant de proposer une solution de traitement complémentaire suite aux dysfonctionnements constatés. Le coût estimé se situe entre 60 et 70.000 € HT...

Par ailleurs un autre courrier de la DDT arrive de façon concomitante, intimant à la commune de réaliser des travaux sous 6 mois au niveau de l'ouvrage de la retenue collinaire, alors que ladite prise d'eau a été réceptionnée et validée par la même DDT. Enfin la DDT demande encore, sur la base d'un appel téléphonique d'un habitant de la commune, de prolonger le réseau d'eaux pluviales sur quelques dizaines de mètres alors que, en accord entre le maître d'œuvre Alp'Etudes et la même DDT, les choix ont été faits et arrêtés depuis plusieurs mois avant le démarrage des travaux : de l'entreprise, des montants de travaux et du périmètre.

Aussi un courrier est adressé à la DDT le 25 octobre montrant à l'évidence l'exaspération des élus, le déni et la méconnaissance des réalités économiques avec la baisse drastique des dotations de l'Etat depuis 2014 de 140.000 € cumulés de dotation générale de fonctionnement et 30.000 € de dotation rurale. En contrepartie on peut relever une multiplication des exigences envers la commune.

Ce courrier n'est pas resté lettre morte et le 1er décembre dernier Mme Bozonnet et Mme Bligny de la DDT nous recevaient. Nous étions accompagnés lors de ce déplacement de Mme Puissat, sénatrice et de Mr Savin, Sénateur que nous remercions bien chaleureusement pour leur présence et sincère soutien. Cette audience a permis, après une franche explication, d'arriver à un certain consensus qui nous est favorable et qui devrait nous permettre de réaliser les travaux de façon sereine pendant l'année à venir. La suite au prochain numéro...

Jean Pierre Bouvier, 1er adjoint

SKI NORDIQUE

Une nouvelle dameuse pour le nordique

Vous avez tous vu sur les pistes ou à proximité des pistes de fond la dameuse Kaasbôhrer de couleur fraise écrasée surnommée affectueusement « la grand-mère du nordique ». Après **19 ans de bons et loyaux services**, la voilà appelée à sa mise à la retraite.

La **régie des remontées mécaniques investit** sur une nouvelle dameuse, également de la marque KAASSBOHRER qui va venir épauler le damage du ski alpin avec la dameuse à câble.

La dameuse actuellement en second du ski alpin, qui est pré-équipée pour la ski de fond, va, quant à elle, être affectée au damage des pistes de fond. Elle va recevoir une **nouvelle fraise à neige**.

Ainsi les passionnés du nordique vont pouvoir s'adonner, dans les meilleures conditions possibles, à leur sport préféré.



Une nouvelle passerelle pour le ski de fond

Le pont en sapin qui franchissait la Gresse, près du départ de la piste de fond du barrage, était en très mauvais état. Il a été **démonté et remplacé** aux bons soins du personnel de la Régie des remontées mécaniques, par un nouveau pont en mélèze qui aura plus de solidité et de longévité. Le bois choisi pour cette nouvelle passerelle provient de la **Scierie Martin**.

Par ailleurs des améliorations notoires ont été apportées aux pistes et, notamment dans **le profilé de certains virages**, rendant plus agréable la descente vers la stabulation de Mr Joël Freydier. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Pelissard.



SDH, UN BEL INVESTISSEMENT SUR LA COMMUNE

Un projet de réhabilitation thermique conséquent



Cette réhabilitation concerne 21 logements collectifs dans le groupe «La Ville» à Gresse en Vercors (38650), construit en 1982. La Sdh est attentive à l'entretien de son patrimoine et a investi dans son programme de Réhabilitation de la résidence « La Ville » 600.000 euros TTC et plus particulièrement dans des travaux d'amélioration énergétique

Cette Réhabilitation a permis à la résidence de faire peau neuve et d'optimiser les qualités énergétiques du bâtiment, ce qui permettra à l'avenir des économies de charges pour les habitants.

Les travaux réalisés par la SDH dans le cadre de cette réhabilitation sont les suivants :

- Isolation thermique extérieure,
- Remplacement des menuiseries bois par des menuiseries PVC
- Remplacement des volets bois par des volets roulants aluminium manuel,
- Amélioration du chauffage (robinets thermostatiques, calorifuge),
- Amélioration de la ventilation des logements,
- Réfection de l'éclairage des parties communes.
- Réfection des halls d'entrées,
- Remplacement des portes palières,
- Remplacement des boîtes aux lettres,
- Remise en peinture des cages d'escaliers,
- Remplacement de la couverture tuile par une couverture bac acier,
- Remplacement d'antenne collective Hertzienne par des antennes paraboliques.



Vous rechercher un logement dans le Trieves

Le groupe «La ville» est composé d'un bâtiment de 2 montées sur: 3 niveaux : R-1 et R+ 2 offrant une vue panoramique sur les montagnes de Gresse. Il propose 20 garages indépendants des habitations. Cette résidence comprend des logements pouvant accueillir des personnes seules, en couples ou en famille, avec des loyers compris entre 390 euros et 770 euros. Chauffage, eau froide et eau chaude compris.

8 logements encore disponibles dont : 5 T3 de 71 à 75 m² ; 1 T4 de 89 m² ; 1 T5 de 109 m² ; 1 T1 de 42 m².

Vous souhaitez faire une demande de logement ou obtenir des renseignements complémentaires, nous vous invitons à contacter la société SDH : Mr BLACHON Service commercialisation société SDH 04 56 52 37 44

LES DOLOMITES, UN RENOUVEAU

Les copropriétaires de la résidence « Les Dolomites », ont donné leurs accords en mars dernier, lors de l'assemblée générale pour les travaux de ravalement des façades des bâtiments C1, C2 et C3. Les travaux ont débuté en Septembre 2017 et s'étaleront jusqu'en décembre 2018, pour un montant total de 422 584 euros TTC.

L'entreprise retenue pour effectuer ces travaux est Grani Miroir représentée par Mr STIPOLLI David.

Le syndicat des copropriétaires envisage de continuer dans cette optique en proposant lors de la prochaine assemblée générale (mars 2018) le ravalement des façades pour les autres bâtiments à savoir D1 et D2 ainsi que B1 et B2.



CÉRÉMONIE MILITAIRE

Remise de diplôme de félicitations



Le vendredi 15 décembre 2017 s'est tenue à la Pierre du Souvenir une cérémonie militaire de la Batterie Vercors du 93 ième R.A.M. (Régiment d'Artillerie de Montagne)

Cérémonie de remise de diplôme de félicitations à des hommes s'étant particulièrement distingués dans des engagements en Iraq durant l'été, entre autres. Des remises d'insignes de la batterie Vercors ont également eu lieu.

Nous présentons nos félicitations à la batterie Vercors qui est, sous le commandement du capitaine Gaudin, à la hauteur de sa devise Citius, Altius, Fortius.

LES MISTOUFLETS

La crèche halte-garderie

La crèche Les Mistouflets à Gresse en Vercors est **ouverte à l'année** et accueille tous les enfants de 3 mois à 6 ans que les parents soient **résidents en Trièves ou touristes**. Sa capacité est de 10 enfants. Des professionnels sont là pour recevoir les enfants dans un cadre sécurisant

Nous leur proposons ballades et jeux dans la neige, éveil musical, activités manuelles et motrices, mais aussi, et surtout des moments de calme et de détente pendant lesquels ils s'amuse selon leurs envies. Nous respectons au mieux **les rythmes des enfants** (repas, sommeil).

Les parents sont aussi les bienvenus, pour nous expliquer le mode de vie de leur enfant, et pour passer un temps tous ensemble. Il nous reste des places à temps plein et occasionnelles. N'hésitez pas à venir nous rencontrer !!



Pour les habitants de l'Isère, le tarif appliqué est dépendant de votre quotient familial CAF.

Pour les touristes le forfait matinée + repas (8h-13h) est de 30€, l'après-midi (13-18h) : 25€.

Horaires : du lundi au vendredi, de 8h à 18h.

Renseignements : lesmistouflets38@gmail.com

Tel : 04.76.34.22.90.

Plus d'infos sur www.gresse-en-vercors.com/garderie.htm et lesmistouflets.jimdo.com



GRESSE-EN-VERCORS ACCUEILLE LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Mise en place et financée par la Commune et le S.E.D.I. (Syndicat énergétique du département de l'Isère) une borne électrique a été installée à l'entrée nord du village. Cette borne permet une **recharge rapide** pour deux véhicules en simultané, soit **environ 1h pour 80% de charge** et 2h pour une charge complète. Elle permet également d'accueillir des **vélos électriques**.



Une utilisation simple !

Pour les usagers, l'accès au réseau sera relativement simple. Il leur faudra tout d'abord commander leur badge de recharge sur le site internet du syndicat : www.sedi.fr. Un badge qui leur permettra d'activer la recharge au tarif de 3 euros. A noter que le badge de recharge du SEDI donne également accès au réseau e-borne qui comprendra fin 2017 plus de 800 bornes implantées dans les départements de la Haute-Savoie, de la Drôme, de l'Ardèche et des Hautes-Alpes.

Par ailleurs, les utilisateurs occasionnels ne disposant pas de badge pourront tout de même accéder au service via une carte bleue sans contact ou grâce à leur Smartphone (QR Code). Le **coût de la recharge sera aussi de 3 euros**, mais auxquels il faudra ajouter les coûts éventuels de la banque ou des opérateurs téléphoniques.

LES SAPEURS-POMPIERS DE GRESSE EN VERCORS RECRUTENT

Pourquoi pas vous ?



De 16 à 60 ans, homme ou femme, devenir sapeur-pompier volontaire (SPV) n'est pas un challenge impossible à relever. Être motivé et vouloir venir en aide aux autres sont certainement les clés de cet engagement.

Du cadre à l'artisan, passant par l'étudiant ou la femme au foyer, tous les profils sont représentés au sein des casernes. On peut avoir une vie professionnelle et être SPV ! Les emplois du temps sont modulés en fonction des contraintes de chacun. Être sapeur-pompier n'est pas qu'une histoire de muscles. Il faut avant tout être fort psychologiquement. L'esprit d'équipe ainsi que la cohésion du groupe permettent d'atteindre un haut niveau de qualité.

Pour être sapeur-pompier volontaire, il faut être motivé et disponible, désirer être utile à la collectivité et vouloir vivre des moments de solidarité.

Alors mesdames, messieurs : pourquoi pas vous ?

Les conditions d'engagement :

- Avoir 16 ans au moins et 60 ans au plus. Si le candidat est mineur, il doit être pourvu du consentement écrit de son représentant légal.
- Jouir de ses droits civiques, ne pas avoir fait l'objet d'une peine.
- Satisfaire à des critères d'aptitudes physiques.
- Être en situation régulière au regard des dispositions du code du service national.
- Subir un examen médical effectué par un médecin sapeur-pompier.

Avant de s'engager il faut savoir qu'être sapeur-pompier présente des contraintes et des obligations mais aussi des atouts et des compensations.

La caserne de Gresse en Vercors en **quelques chiffres** :

- 11 sapeurs-pompiers volontaires (SPV)
- 40 000 heures de disponibilité
- 1 fourgon incendie, 1 véhicule de secours aux victimes,
- 1 véhicule tous usages et 1 véhicule de liaison
- 40 heures de formation continue / SPV / an
- 85 interventions / an

Pour prendre Contact :

- Caserne des sapeurs-pompiers
318 route du Grand-Veymont
38650 Gresse en Vercors
- frederic.martin@sdis38.fr

Devenez
Sapeurs-pompiers



Samedi 06/01/18
Samedi 03/02/18
Samedi 07/04/18

Gresse Info
n.36 Décembre 2017

LA FISCALITÉ DES REVENUS LOCATIFS POUR LES NON-INITIÉS

La Commune de Gresse en Vercors, Affiniski et son partenaire MG vous informent

Les différents régimes existants

• Foncier vs meublé

Il existe 2 régimes fiscaux pour déclarer vos revenus locatifs : le **régime foncier** (location à l'année le plus souvent) ou le **régime meublé** (location à l'année, à la saison, au mois ou à la semaine). Dans les 2 cas, vous pouvez louer votre bien en direct de particulier à particulier ou par le biais d'un professionnel.



Le régime foncier concerne les **logements loués sans aucun meuble** : on parle de biens loués « nus » ou « non meublés ». Le contrat de location est un contrat de location en murs nus.

Le régime meublé concerne les **logements loués avec des meubles**. Le contrat doit explicitement porter la mention de « location meublée », et peut prendre plusieurs formes : mandat de gestion, bail commercial, contrat de location meublée, ...

A savoir : Avoir un logement avec seule une cuisine ou salle de bain meublée relève du régime foncier et non du régime meublé. Pour bénéficier du régime meublé, le logement entier doit être meublé, votre locataire doit pouvoir y séjourner sans nécessité de le meubler davantage. Le décret 2015-981 du 31/07/2015 fixe la liste des meubles nécessaires pour obtenir la qualification de « logement meublé ».

Comment déclarer vos revenus locatifs ?

• Micro vs réel simplifié

Pour chaque régime, foncier et meublé, il existe encore 2 possibilités de déclaration : le **micro** ou le **réel simplifié**. Vous avez donc, pour le régime foncier, le choix entre le micro foncier ou le foncier réel, et pour le régime meublé, le choix entre le micro BIC ou le BIC réel simplifié.

Le **principe des régimes micro** (foncier ou meublé) : déclaration du montant total brut de vos revenus locatifs, (autrement appelé votre chiffre d'affaires) sur votre déclaration personnelle de revenus + abattement de 30 % (micro foncier), 50 % ou 71 % (micro BIC) selon votre situation. Vous serez donc taxé à hauteur de, respectivement, 70 %, 50 % ou 29 % de vos revenus locatifs.

Le **principe du régime réel** (foncier ou meublé) : déclaration annuelle spécifique aux revenus locatifs + déduction de vos frais réels et amortissements : assurance, intérêts des emprunts, taxes et charges liées au logement, nouvel équipement électroménager, travaux de rénovation... Vous serez donc taxé sur la différence entre vos revenus locatifs et les frais liés à l'appartement.

Quel régime choisir ?

• La location meublée, option réel simplifié : une fiscalité généralement plus favorable

Pourquoi ? Parce que vous pouvez déduire de vos loyers tous les frais, les intérêts et assurances sur prêt, les travaux de rénovation et les amortissements du bien.

A savoir : l'amortissement c'est la déduction linéaire pendant 25 ans de 90 % de la valeur du bien (valeur au jour de la 1ère location).

Comment passer d'un régime à l'autre ?

Si vous déclarez vos locations en revenus fonciers, vous pouvez opter pour le régime de location meublée si vous respectez les **4 conditions suivantes** :

- Meubler votre logement
- Signer un bail ou contrat de location meublée lors d'un changement de locataire
- Avoir un résultat foncier bénéficiaire depuis au moins 3 ans (en cas de résultat déficitaire, passage en meublé envisageable mais avec étude personnalisée en fonction de la situation du propriétaire)
- Ne pas être dans un engagement de défiscalisation avec des dispositifs tels que ZRR, Loi Demessine, ...

Si vous déclarez vos locations en meublé micro BIC, vous pouvez opter pour meublé BIC réel simplifié en déposant une option au greffe **avant le 31 janvier de l'année du changement de régime**.

Et vous, où en êtes-vous ? MG, partenaire d'AFFINISKI, vous offre l'étude personnalisée de votre situation fiscale. Plus d'infos sur www.affiniski.com

Quelques réalisations :

Avant



Après



Ces informations vous sont communiquées par MG, expert-comptable spécialiste de la fiscalité des particuliers et de la location meublée, partenaire d'Affiniski.

Le crédit photo est « D. André - Affiniski »
Plus d'infos sur www.affiniski.com

🌲 UNE FIGURE LOCALE DISPARAIT 🌲

Le Docteur François ENGELMANN

François Engelmann est né le 7 octobre 1936 à Provins (Seine et Marne) et c'est une page d'histoire de la médecine qui se ferme définitivement avec sa disparition le 19 octobre dernier.

Dès 1965 et après ses études de médecine à Paris et son service militaire comme Officier Médecin de Réserve, il s'installe avec sa femme Françoise, avec qui il aura 5 enfants, à Monestier de Clermont. Il y ouvre son cabinet médical et pose la première pierre de la maison médicale, en 1970 avec la Docteur Celse. Cette maison médicale, que tout le monde connaît aujourd'hui, permettait d'assurer des soins de qualité 24 H/24 avec du matériel de pointe.

Il avait aussi **mis en place un enseignement post-universitaire avec les services hospitaliers de Grenoble.**

Parmi ses passions on trouve la création, avec Claire Guigues, de la première compagnie des archers du Trièves. Il a aussi créé depuis 2000 l'association l'Appel des Muandes de cor des Alpes dont on voit ici une photo, qui a animé tant de fêtes de l'Alpage et autres manifestations.

Amoureux de la montagne et de la campagne, il s'était retiré dans un petit hameau de Gresse en Vercors avec son épouse Chantal, au milieu de la nature et des mésanges qu'il aimait tant.

Il était médecin avant tout et affrontait vents et tempêtes de neige pour apporter pendant de nombreuses années ses soins éclairés au plus près de ses patients. Il nous a quittés en laissant de lui l'image d'un homme de bien et d'un grand médecin au plus près de tous les malades.



De gauche à droite : J-C Muzial, Yves Nouen, François Engelmann et Marie-Louise Muzial.

LES PERSONNES REMARQUABLES

HELENE COTTE : LES JOURS HEUREUX

Aujourd'hui à Gresse c'est jour de grand soleil.

Quand la barrière du Vercors est blanche et que le bleu du ciel est intense, tout est réuni pour en faire une belle journée. Et ce fût le cas quand on a poussé la porte de la maison d'**Hélène Cotte**.

Nous avons rendez-vous avec elle. Et puis naturellement elle nous a accueillis et a rajouté son sourire. Alors là, oui, nous étions certains que c'était vraiment une belle journée !!!

Souriante et avenante avec un brin de malice aux coins des yeux, elle nous invite à nous asseoir et nous fait aussitôt remarquer que ses cheveux font comme ils veulent, qu'ils sont indisciplinés car elle les a lavés ce matin. La coquetterie est de mise avec Hélène !

Et puis elle nous raconte qu'elle est née le 15 mai 1929, que sa maman Francia Bergery née Dussert et son papa Mr Bergery habitaient la Combe avec sa sœur Mme Chevillard qui y réside toujours.

« J'étais si bien chez mes parents que je n'étais pas pressée de me marier ; j'étais couturière », dit-elle. Elle coule donc des jours heureux à la Combe jusqu'à sa rencontre avec le « gib » Gilbert Cotte de la Bâtie né en 32 (un petit jeune comme elle dit !), personnage connu et estimé à Gresse.

Sa mémoire lui jouant parfois des tours elle ne se souvient plus exactement de la date de son mariage mais cela n'a guère d'importance, De cette union naîtront 2 enfants Laurence habitant actuellement La Bâtie et Gilles résidant à Chasselet à côté de Lyon.

Son époux travaillant dans les travaux publics, ils s'exileront à Rognac à côté de Marseille (Hélène nous confie que c'était ses plus belles années). Et puis à la retraite ils reviennent à Gresse,

Après le décès de « Gib » elle continuera à habiter cette belle maison fleurie à l'entrée du village où tout le monde a pu voir sa frêle silhouette bêchant au milieu des lupins bleus. Et puis Hélène sait toujours accueillir le passant qui vient la saluer avec toujours un mot aimable et un sourire

Il fait bon dans sa grande salle à manger ensoleillée. Mimi, la chatte blanche et noire, nous a adoptés, avec l'infirmière et l'aide à domicile qui sont là. On est bien chez vous Hélène. Elle sourit à tout le monde et quand nous partons elle nous invite à revenir la voir, C'est certain Marie-Ange reviendra papoter !!

C'est vraiment agréable ces rencontres pour nos chroniques, toujours un bon moment !! Merci à nos anciens et à notre amie Hélène pour sa belle présence.

Marie-Ange Nouen



LA TRANS'VERCORS VTT

Le compte-rendu

L'heure est au bilan ! La Trans'Vercors VTT qui a pour objectif de **promouvoir le massif du Vercors** par l'organisation d'évènement sportif, s'est déroulé, par un très beau temps estival, le 26-27 Août avec une **arrivée à Gresse en Vercors** après avoir traversé les contreforts du Vercors entre Lus-la-Croix-Haute et le Trièves. Cette année, cet évènement à accueillis **816 participants** et mobilisés près de **245 bénévoles**. Un **grand merci** à tous ceux qui ont aidé à cette organisation faramineuse ! Petite anecdote : le premier concurrent de l'Ultra (100km), a mis 5h20 !



LECTURE D'EXTRAITS

Augustin, berger du Grand Veymont!

Basée sur des faits réels, ô combien documentée, cette histoire nous fait partager le quotidien et les combats de ces femmes et hommes obstinés, courageux et inventifs qui ont incarné Gresse entre 1852 et 1914.

**AUGUSTIN,
BERGER DU
GRAND VEYMONT**
BERNARD FREYDIER

PARUTION
JUN 2017

Lecture d'extraits
REMI GOUBE

Crédit photos
BERNARD BRUN-COSME



ROMAN
HISTORIQUE
Editions THOT



Vous invite à venir faire connaissance avec ces hommes et ces femmes qui ont participé à l'**histoire de la France** et plus particulièrement de notre commune.

Lecture d'extraits : Rémi Goube
Crédit photos : Bernard Brun-Cosme

Les mercredis 27 décembre 2017 et 3 janvier 2018 à 20h30
Cinéma Le Scialet à Gresse en Vercors
Entrée libre **Durée 1h**

LES SOURCES DE LA GRESSE

Une journée en Haute-Savoie

Le 21 septembre dernier, un temps magnifique était au rendez-vous des **trente Gressois** qui, après un confortable trajet, (re)découvraient **Annecy**. Les commentaires détaillés, préparés minutieusement par les « historiens » de nos rangs, nous furent fort utiles pour appréhender au mieux cette région.



L'histoire de cette ville est en effet mouvementée : Successivement Comté de Genève au XIII^e siècle, résidence des comtes de Savoie au XV^e, capitale de la Contre-Réforme au XVI^e, rattachée au royaume de Piémont Sardaigne puis française sous la révolution, réintégrée au royaume Sardes puis cédée à la France au XIX^e.

La ville connue aujourd'hui grâce à la présence du lac et de la Vieille Ville ne reste pas moins historiquement industrielle.

Une **croisière matinale** de 2 h a permis de faire le tour du lac alimenté par plusieurs cours d'eau et une source sous-lacustre qui jaillit à 82 m de profondeur, le trop plein se déversant dans le Thiou qui traverse la Vieille Ville.

C'est donc sur les rives du Thiou que la petite friture a été dégustée avant de rejoindre Cluses. L'**école de l'horlogerie de Cluses** était internationalement réputée. Elle a laissé un musée constitué dès le XIX^e siècle. Sa visite a permis de découvrir les différents mécanismes ayant pour origine les roues et les pignons des mouvements d'horlogerie dont les principes d'engrenages se retrouvent par exemple, sur les vélos et dans l'automobile. Une démonstration d'usinage dans un atelier reconstitué a terminé la visite.

L'année 2017 se termine par l'**assemblée générale et le repas traditionnel de l'association**.

2018 commence avec au programme les **activités habituelles du lundi** (gymnastique, jeux de société, vannerie, calligraphie, atelier d'écriture...), le **spectacle en mars** et le **concours de belote en avril**. L'association recevra cette année les autres clubs Trièvois pour un **pique-nique géant à Gresse-en-Vercors en mai**.



Noël Quillon

SOU DES ÉCOLES DE GRESSE EN VERCORS

Un spectacle tous les dimanches pendant les vacances de février

Le Sou des écoles de Gresse-en-Vercors propose **4 spectacles** de qualité, réalisé par des professionnels, à **destination de tous**. Les représentations auront lieu au cinéma Le Scialet à Gresse-en-Vercors, les dimanches durant les vacances de février, soit les **dimanches 11, 18, 25 février et dimanche 4 mars à 18h30**.

Au programme : théâtre, marionnette, chanson, clown...

Plus d'informations sur le site internet tourisme de la commune et de la communauté de communes, ainsi que sur les programmes d'animations.

Gresse Info
n.36 Décembre 2017

LA PETITE HISTOIRE DU CABLE LAITIER

Association GEV Histoire et Patrimoine

La montagne du Laud nous offre des vues magnifiques sur la haute vallée de la Gresse. Les visiteurs, à juste raison, apprécient ces lieux et sont très nombreux à se garer sur le parking à l'entrée de l'alpage du Serpaton. Certains d'entre eux s'interrogent parfois sur la présence d'un massif en béton et de quelques pièces métalliques que l'on aperçoit à quelques mètres dans une petite dépression.



En préparant les expositions qu'ils vous proposeront au cours de l'été 2018 sur le thème « **Alpages et transhumance** », les adhérents de l'association « Gresse-en-Vercors, histoire et patrimoine » ont remonté la piste de la petite histoire de ce « cable » laitier.

La montagne du Laud accueille depuis très longtemps les activités des éleveurs-agriculteurs des hameaux douillettement nichés à ses pieds : Monrond, le Bouchet, les Fraisses, le Chômeil, le village de l'église, Uclaire, le Puy et enfin Chauplane, le plus au sud. Pendant des siècles, ils y ont conduit leurs troupeaux d'ovins, de caprins, de vaches laitières ou de génisses et ont récolté ce foin si précieux pour nourrir les bêtes pendant la longue saison d'hiver. Un ingénieur des Eaux et Forêts, Monsieur Huin a écrit en 1954 une longue et très documentée étude sur la vocation pastorale de Gresse. Aujourd'hui encore, ce texte reste pour nous une source d'informations particulièrement précieuse. Il nous rappelle que « jusqu'en 1926 ou 1927, la montagne du Laud a été utilisée comme les autres pâturages communaux par les habitants du voisinage qui y menaient journalièrement leurs bêtes en champ, ce qui, malgré la proximité de certains hameaux, imposait plusieurs fois par jour aux vaches laitières de longs déplacements ».



A partir de 1928, la Municipalité décide de louer la montagne aux transhumants. Un chalet communal, non loin de la fontaine du Bournet, peut accueillir les pâtres. Le règlement d'exploitation autorise 1200 moutons. En 1951, dernière année de location le locataire s'appelle Henri Gerin. Il a effectué à pied avec son troupeau la célèbre « routo » depuis la Crau et Saint-Martin où il habite. Cette transhumance lui prend 12 à 13 journées ; elle a été passionnément décrite par l'écrivaine provençale Marie Mauron dans deux ouvrages, « La transhumance » publié en 1952 et « le royaume errant » en 1954.

Henri Gerin n'est pas un inconnu au pays de Gresse puisqu'il est né à la Ville le 14 janvier 1912. A l'âge de 14 ans, il s'est fait embaucher comme aide-berger par la famille Clavier qui loue la montagne des acquéreurs et sa célèbre bergerie de la Grande cabane. Les 21 et 22 juillet 1944, il garde à la Grande Cabane lorsque les allemands la bombardent. Il a juste le temps de s'échapper avec une sacoche contenant de précieux plans destiné aux résistants mais voit sa petite bibliothèque, à laquelle il tenait tant, partir en fumée. Après la guerre, Henri transhume dans le massif du Dévoluy où il rencontre Marie-Jeanne qu'il épouse à Saint-Etienne-en-Dévoluy. Les deux jeunes mariés reviennent alors en alpage jusqu'en 1951 au Serpaton, dans le pays natal d'Henri.

En 1952, la commune ne trouve aucun locataire pour la montagne du Laud. La municipalité présidée par Emile Mouttet décide alors, par délibération du 8 décembre 1953, d'engager un important et ambitieux programme d'améliorations pastorales estimé à 10 millions de francs comprenant la réalisation de : 3 halles à bétail; 1 câble destiné à descendre le lait; divers aménagements de chemins, sources et abreuvoirs.

La municipalité souhaite clairement dans ses considérants « préserver les pelouses de l'envahissement des plantes nuisibles et souligne l'intérêt tout particulier pour les fermiers à se débarrasser, au moment des gros travaux, de la sujétion de la garde de leur troupeau ».

Une tranche est rapidement lancée avec la construction d'une première halle sans attendre l'aide de l'Etat, en mobilisant les fonds libres de la commune. L'entreprise Léon Martin de Saint-Guillaume est choisie et « le conseil municipal autorise son Président à signer un marché par entente directe d'un montant de 860 000 francs avec l'entrepreneur précité ».



Complémentairement, un remembrement des terres à l'amiable est souhaité. Dans une délibération datée du 19 mars 1954, le conseil constate : « De nombreuses parcelles sont enclavées dans les pâturages communaux de la montagne du Laud. Ces parcelles gênent considérablement le parcours des troupeaux. Les propriétaires consultés échangeraient ces parcelles contre d'autres situées à proximité de leurs terres cultivables. Ces échanges seraient avantageux pour la commune, la montagne faisant alors qu'un seul tenant ».

En 1955, la commune lance la construction du câble laitier. Dans une délibération du 5 juin 1955, le conseil décide d'accepter les propositions en matériel d'occasion de la Maison Weber. Les travaux de maçonnerie sont une nouvelle fois confiés à l'entreprise Léon Martin. Le terrain choisi pour installer la « station inférieure du transporteur aérien » est situé près de la ferme de la famille Zanardi-Girard au Chômeil. A droite de la route, au-dessus du bassin, on aperçoit toujours le bloc d'ancrage des câbles porteurs et la cabane qui abritait le moteur et le treuil. Ce terrain appartient à Monsieur Martin, grand-père de Joël, qui signe le 14 juin 1955 une concession d'occupation temporaire avec Emile Mouttet, maire de Gresse pour une superficie de 3 ares et 50 centiares. Joël Martin garde d'ailleurs un extraordinaire souvenir d'enfant puisque quelques années plus tard, Joseph Grillet le fruitier, l'installera précautionneusement dans l'une des cabines pour une inoubliable montée à la montagne du Laud par le câble laitier.



Enfin, dernière étape de cette décennie d'aménagements pastoraux, le 4 juin 1959, le conseil municipal décide de « protéger le sol de la halle à bétail par une dalle en béton ». Ces travaux placés sous la direction du service RTM des Eaux et Forêts sont confiés à l'entreprise Léon Martin de Saint-Guillaume. Fin provisoire de cette petite histoire

du câble laitier que notre association espère pouvoir compléter en réalisant pour l'été 2018, le chemin patrimonial de la montagne du Laud.

Pour l'équipe de « Gresse-en-Vercors, histoire et patrimoine »
Bernard Freyrier



VACANCES DE NOEL

D é c e m b r e	Dimanche 24	- Balade en calèche de 12h30 à 16h30 - Ventes de crêpes de 14h à 18h - Photos avec le père Noël de 17h à 18h et feux d'artifices à 18h - Marché des mères Noël de 10h à 17h	- Parking de la station - Chalet de GEVA - Les Dolomites
	Lundi 25	Neige et avalanches à 18h	Cinéma Le Scialet
	Mardi 26	- Balade contée, nocturne et en raquette de 17h à 18h30 - Film, « Battles of the sexes » à 20h30	- Parking des Dolomites - Cinéma Le Scialet
	Mercredi 27	- Film « Coco » à 18h - Veillée Histoire & Patrimoine : Augustin, berger du Grand Veymont à 20h30	- Cinéma Le Scialet
	Jeudi 28	- Construction d'igloo en famille de 14h à 16h30 - Descente aux flambeaux à 18h00	- Chalet de GEVA - La station
	Vendredi 29	- Film, « Paddington 2 » à 18h	Cinéma Le Scialet
	Samedi 30	- Film, « Stars 80, la suite » à 20h30	Cinéma Le Scialet
	Dimanche 31	- Pot d'accueil à partir de 11h30	Maison du Grand Veymont
J a n v i e r	Lundi 1er	Neige et avalanches à 18h	Cinéma Le Scialet
	Mardi 2	- Balade contée, nocturne et en raquette de 17h à 18h30 - Film, « Santa & cie » à 20h30	- Parking des Dolomites - Cinéma Le Scialet
	Mercredi 3	- Veillée Histoire & Patrimoine : Augustin, berger du Grand Veymont à 20h30 - Film, « Drôle de petites bêtes » à 18h	Cinéma Le Scialet
	Jeudi 4	- Construction d'igloo en famille de 14h à 16h30 - Descente aux flambeaux à 17h00	- Chalet de GEVA - La station
	Vendredi 5	Film, « Paddington 2 » à 18h	Cinéma Le Scialet
	Samedi 6	Film, « Star wars les derniers Jedi » à 20h30	Cinéma Le Scialet

HORS VACANCES SCOLAIRES

Tous les lundis	Neige et avalanches à 18h	Cinéma Le Scialet
Tous les samedis	Film à 20h30	Cinéma Le Scialet

VACANCES DE FEVRIER TOUTES ZONES CONFONDUES

Tous les dimanches	Pot d'accueil à partir de 11h30	Maison du Grand Veymont
Tous les lundis	Neige et avalanches à 18h	Cinéma Le Scialet
Tous les mardis	- Balade contée, nocturne et en raquette de 17h à 18h30 - Film à 20h30	- Parking des Dolomites - Cinéma Le Scialet
Tous les mercredis	Film à 18h	Cinéma Le Scialet
Tous les jeudis	- Construction d'igloo en famille de 14h à 16h30 - Descente aux flambeaux à 17h00	- Chalet de GEVA - La station
Tous vendredis	Film à 18h	Cinéma Le Scialet
Tous les samedis	Film à 20h30	Cinéma Le Scialet



INFOS COMMERCES VACANCES HIVER 2017-2018

Retrouvez toutes les infos...

ALIMENTATION

BOULANGERIE JULLIEN

Déc. 7h30/12h15 et
15h30/18h45

Fermé dimanche après-midi

Janv/Mars. lundi, mardi,
mercredi, vendredi : 7h30/12h

Samedi : 7h30/12h et
15h30/18h

Fermé le Jeudi

Fév. 7j/7 de 7h30/12h30 et
15h15/18h45

Fermé le jeudi après-midi

04.76.34.30.76

EPICERIE TOURNAIRE

7j/7 8h à 13h / 15h30 à 20h

09.84.16.00.75

RESTAURANTS

LE CHALET

7j/7 à partir de 7h

Fermé le mardi hors vacances
scolaires

04.76.34.32.08

LA CHICHOLIERE

7j/7 à partir de 7h

04.76.34.33.70

L'AUBERGE BUISSONNIERE

Vacances scolaires :

7j/7 12h à 13h30 et de 19h
à 20h30 - Mardi dès 16h
uniquement

Hors vacances scolaires :
vendredi au dimanche

04.76.34.37.28

LE LAUPET

7j/7 à partir de 9h

04.76.34.32.64

LE SUN VALLEY

Du 23/12 au 25/03, 7j/7 de
8h30 à 18h30.

Ouverture en soirée les jeudis,
vendredis et samedis.

04.76.34.45.40

LE ROCHER

7j/7 à partir de 9h

04.76.34.27.73

SPORT

GRILLET SPORT

7j/7 8h45 à 17h45

04.76.34.30.12

BIEN-ÊTRE

BEAUTE GOURMANDE

Sur RDV au 06.77.31.22.77

OXYGENE COIFFURE

Mardi-vendredi 9h/12h et
14h/18h

Mercredi matin sur RDV

Jeudi 9h à 12h et 14h à 17h

Samedi 9h30/12h et 14h/17h

04.76.34.30.42

ARTS CRÉATIFS

L'ARTELIER

7j/7 10h/12h et 14h30/19h30

06.34.55.64.00

OFFICE DE TOURISME

- Du 23 décembre au 7 janvier
: 7j/7 de 9h à 12h et de 14h à
17h (fermé le 25 décembre et
1er janvier)

- Du 8 janvier au 9 février : lundi,
mercredi et samedi de 9h à 12h
et de 14h à 17h.

- Du 10 février au 11 mars : 7j/7
de 9h à 12h et de 14h à 18h.

- Du 12 au 18 mars : mercredi et
samedi de 9h à 12h et de 14h à
18h. Dimanche 18 mars de 9h à
12h.

04.82.62.97.45 -

contact@trieves-vercors.fr

LA POSTE

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h15

04.76.34.31.00

MAIRIE

Du lundi au vendredi
de 8h à 12h,

le Mercredi 8h/11h30

04.76.34.34.34

MEDECIN

Docteur Blanchin

7j/7 11h/12h et 16h/19h

04.76.34.34.52



Dimanche 24 décembre

10h > 17h Marché des Mères Noël

Artisanat du Trièves, produits locaux, cadeaux de dernières minute... rendez-vous au marché des Mères-Noël. Exposants et animations : apéritif de Noël avec bar à huîtres, crêpes, buvette, animations musicales, grande tombola, distribution de papillotes par le père Noël. *Tennis Club du Grand-Veymont.*

Résidence les Dolomites - entrée libre

12h30 > 16h30 Balades en calèche

Venez faire un tour en calèche accompagné du père-noël !
Station de ski, caisses des remontées mécaniques - gratuit

14h > 18h Vente de crêpes

Une petite douceur pour se réchauffer !
Chalet du Père-Noël, station de ski, en face des caisses

17h > 18h Photos avec le Père-Noël

Le Père-Noël et ses lutins vous attendent pour immortaliser cet instant magique avec la traditionnelle photo ! Green chaud.
Chalet du Père-Noël, station de ski, en face des caisses

18h Feu d'artifice

Pour finir en beauté avant de réveillonner, venez assister au feu d'artifice au pied des pistes de la station !
Station de ski, en face des caisses des remontées mécaniques



Infos : Office de Tourisme 04 82 62 97 45

